

# Cultivons notre jardin !

Octobre 2010

### Au SOMMAIRE :

- I. HISTOIRE DES JARDINS FAMILIAUX Page 2
- II. DES JARDINS AUX MULTIPLES MERITES Page 3
- III. LES JARDINS FAMILIAUX SUR LE TERRITOIRE SCOT DU BOULONNAIS Page 4
- IV. ENTRETIEN AVEC J. GUERLAIN, REPRESENTANT DE LA FNJFC Page 6
- V. TEMOIGNAGES Page 7
- VI. CODE DE L'URBANISME, CODE RURAL ET JARDINS FAMILIAUX Page 8
- VII. LA PRISE EN COMPTE DANS LES SCOT DES JARDINS FAMILIAUX Page 12

Une analyse, des questionnements !

**L**orsque l'on se promène dans nos communes urbaines et périurbaines, il n'est pas rare de découvrir, au milieu d'un quartier, au détour d'une rue ou même au pied d'un immeuble, des parcelles de jardins regroupées et cultivées. Ces petites parcelles, gérées le plus souvent par une association ou la mairie, plus rarement par des propriétaires privés, permettent à des jardiniers de cultiver un lopin de terre.

Autrefois connus sous le nom de jardins ouvriers, on les appelle aujourd'hui en fonction des publics auxquels ils s'adressent, « jardins familiaux », « jardins partagés », « jardins d'insertion » ou « jardins pédagogiques ».

Ressource alimentaire pour les uns, espace de détente, de rencontre pour les autres, vecteur de biodiversité pour tous, ces jardins cumulent de multiples fonctions qui méritent d'être étudiées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale.

Ce zoom technique vous proposera d'aller à la rencontre des jardins du Boulonnais afin d'en étudier spécificités et atouts pour le territoire.

Bonne lecture !

### RAPPEL :

**Le territoire du SCOT du Boulonnais c'est :**

- ➔ 53 communes
- ➔ 140 759 habitants en 2007
- ➔ 16 hectares de jardins familiaux et collectifs
- ➔ 630 parcelles de jardins familiaux et collectifs

# I. Historique des jardins familiaux

Les jardins ouvriers apparaissent dans le Nord de l'Europe avec la Révolution Industrielle. C'est plus exactement en 1819, en Angleterre, que l'on recense les premiers jardins appelés « champs des pauvres », puis en Allemagne en 1830. En France, il faut attendre 1850 pour voir les premières réalisations dans les Ardennes initiées par la Confédération de Saint-Vincent-de-Paul, relayée ensuite dans les années 1890 par l'Œuvre de « la reconstitution de la Famille ».

Les doctrines « hygiénistes morales » de l'époque vantent leurs bienfaits : le jardinage est un loisir sain qui apporte un complément de ressources et évite surtout aux prolétaires de gaspiller leur argent au cabaret pendant leur temps libre.

En fondant en 1896 la « Ligue française du Coin de Terre et du Foyer », l'Abbé Jules Lemire, également homme politique influent, va simplifier les démarches d'attribution des parcelles et impulser une dynamique de création de nouveaux jardins partout en France. A partir de cette date, le nombre de demandes d'attribution de nouvelles parcelles explose, notamment en région parisienne. En 1945, on compte près de 250 000 jardins ouvriers en France.

Après la seconde guerre mondiale l'appellation de jardins ouvriers n'est plus appropriée car les jardins sont cultivés par diverses classes sociales et professionnelles. En 1952, ils prennent alors le nom de jardins familiaux et une loi votée les inscrit officiellement dans le cadre législatif du code rural.

Toutefois, à partir de ces premières années d'après-guerre et de reconstruction, les jardins familiaux connaissent une certaine désaffection. La société de consommation pourvoit aux besoins alimentaires et l'urbanisation galopante concurrence les terrains affectés pour les jardins familiaux.

Ce n'est qu'après les chocs pétroliers et l'apparition d'une plus grande précarité que les jardins familiaux connaissent un nouvel essor à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Ils deviennent un outil prisé face à la paupérisation de l'alimentation familiale et sont une réponse adéquate face aux critiques des grands ensembles.

Le mouvement observé au début des années 1980 s'intensifie ces dernières années et s'explique essentiellement par la crise actuelle mais aussi par le désir pour certains ménages de manger des fruits et légumes de qualité, biologiques. Les demandes d'attribution de parcelles se multiplient partout en France.

Le Boulonnais n'est pas épargné par ce nouvel engouement, les listes d'attente en témoignent : plus de 480 personnes attendent aujourd'hui sur le territoire du SCOT qu'une parcelle se libère ou se crée pour cultiver à leur tour leur jardin.

« Le jardinage est un loisir sain qui apporte un complément de ressources et évite surtout aux prolétaires de gaspiller leur argent au cabaret pendant leur temps libre . »





Boulogne-sur-Mer

## II. Des jardins aux multiples mérites

### **Un 13<sup>ème</sup> mois jardiné :**

Pour les foyers les plus modestes, le jardin potager est un moyen de faire des économies sur les achats en nourriture. Bien que non monétaire, il peut s'apparenter à un treizième mois.



### **Une participation au cadre de vie et à la biodiversité :**



Les espaces jardinés en ville font partie intégrante de la trame verte du territoire. Les différentes cultures hébergent faune et flore au rythme des saisons, participant ainsi au maintien des espèces souvent menacées en milieu urbain. La nature en ville retrouve ainsi sa place offrant aux promeneurs et riverains des paysages verdoyants.

### **Une agriculture plus respectueuse de l'environnement :**

Les jardins particuliers peuvent être une alternative à l'agriculture intensive, souvent très polluante. Le jardin particulier, cultivé à proximité du lieu de consommation, limite l'émission des gaz à effet de serre dégagés habituellement pour acheminer les produits jusqu'au caddie du consommateur. De plus, si le jardin est cultivé de façon raisonnée, c'est-à-dire sans trop d'engrais ni de pesticides, il peut participer pleinement au maintien d'un environnement préservé.



### **Un lieu de mixité et de lien social :**



Les jardins sont encore des lieux où s'observe une certaine mixité sociale et générationnelle, ils rassemblent des jardiniers d'origine et de culture différentes. Ces jardiniers s'entraident volontiers lorsqu'il s'agit d'échanger des savoir-faire et de rendre service à son voisin

de parcelle, ce qui rend ces lieux de vie souvent conviviaux.

### **Des économies pour l'investissement public :**

On estime actuellement que les frais d'aménagement des espaces verts conventionnels varient entre 15 à 70 euros hors taxe par m<sup>2</sup>. Or, la création de parcelles individuelles regroupées en jardins familiaux coûte entre 7 et 28 euros hors taxe. Une fois aménagés, ces jardins demandent souvent peu d'entretien car les jardiniers s'occupent eux-mêmes des parties communes. La réalisation de jardins familiaux, riche en fonction sociale et écologique, peut donc être aussi une source d'économie pour la puissance publique qui dépense alors moins d'argent pour l'entretien des espaces verts.



### III. Les jardins familiaux sur le SCOT du Boulonnais

*Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale a procédé au recensement des jardins familiaux sur le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale. Pour effectuer cette étude, un premier inventaire a été réalisé auprès des municipalités, complété par une analyse de photos aériennes et d'un repérage sur le terrain. Toute la difficulté aura été de recenser les parcelles de jardins en location privée, inventaire précis mais qui, face à la difficulté de repérer l'occupation du sol de petites parcelles, n'est probablement pas exhaustif.*

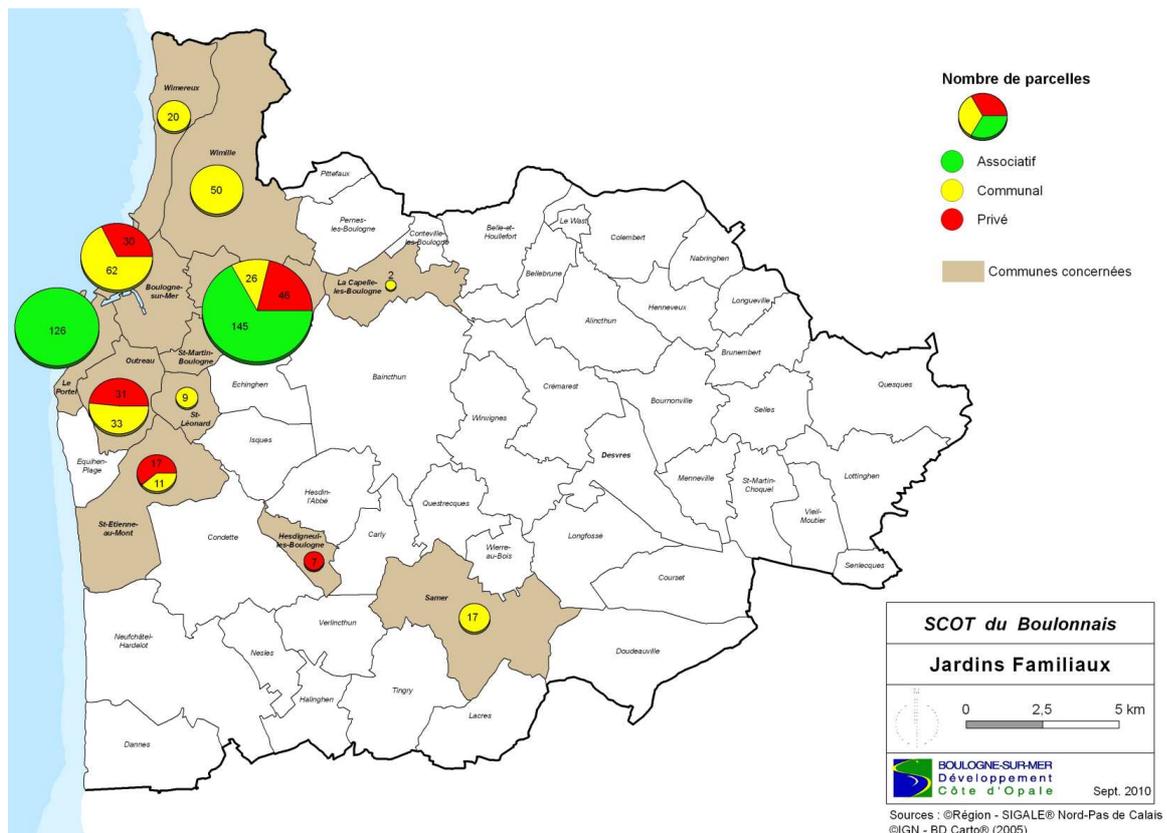
Ainsi, sur le SCOT du Boulonnais on estime qu'environ 16 hectares accueillent 630 parcelles de jardins familiaux. Ces parcelles se répartissent en une trentaine d'ensembles sur le territoire. Les communes les mieux dotées en jardins familiaux sont Saint-Martin-Boulogne, Le Portel, Boulogne-sur-Mer et Wimille. Ces ensembles de jardins sont de tailles très variées, certains peuvent compter seulement deux parcelles, d'autres plus de 150. Toutefois la surface des parcelles avoisine en moyenne les 250 m<sup>2</sup>.

Ces jardins ont différents statuts. Les jardins qui comptent le plus de parcelles (les jardins du Val Saint-Martin et rue du Bois à Saint-Martin-Boulogne, les jardins rue du Camp d'Henrville au Portel) sont gérés par l'Association Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs.

Les autres sont essentiellement des jardins communaux mais parfois aussi des jardins appartenant à des propriétaires privés qui ont découpé leur terrain en parcelle pour la location.

Les jardiniers qui cultivent une parcelle paient pour leur location environ 45 euros. Toutefois, un nombre non négligeable de parcelles sont prêtées gracieusement par les mairies et l'Association Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, notamment pour les jardiniers qui connaissent de grandes difficultés sociales et financières.

Les parcelles accueillant des jardins familiaux n'ont pas actuellement une inscription particulière dans les Plans Locaux d'Urbanisme, on les retrouve inscrits en espace urbain, naturel et parfois agricole (zone U, N et A).





## Plusieurs formes de jardins

### Les jardins familiaux traditionnels :

Les jardins familiaux traditionnels sont généralement constitués de parcelle individuelle avec abri. Ils s'adressent à tous les types de public, actifs, chômeurs, retraités... Ils sont attribués souvent à partir de plusieurs critères comme « habiter dans la commune », « habiter dans un logement sans jardin », « avoir de faibles revenus », « avoir des enfants ou être chômeur ou retraité ».

Exemple :

**Jardins familiaux rue d'Ambleteuse à Boulogne-sur-Mer.**

### Les jardins familiaux à développement social :

Ces jardins permettent de redynamiser la vie collective et associative de quartier d'habitat social. Le jardin participe ainsi à élargir la notion d'habitat vers l'extérieur. Des pelouses, souvent situées en bas d'immeuble sont alors aménagées pour l'accueil de potagers. La municipalité ou un bailleur social peut s'occuper de ce premier aménagement puis confier les lieux aux jardiniers via une charte définie préalablement.

Exemple :

**les jardins en pied d'immeubles de Saint-Etienne-au-Mont.**

### Le jardin pédagogique :

Le jardin pédagogique est un lieu destiné à la découverte de la nature et du jardinage pour les enfants. Il permet l'éveil des sens, l'apprentissage du respect de la nature, la découverte de travaux manuels et techniques...

Exemple :

**Jardins pédagogiques de la ferme Beaufort.**

### Les jardins communautaires :

Quelques mètres carrés de terre en milieu urbain sont laissés aux habitants qui peuvent se les approprier et ainsi embellir leur lieu de vie. Ces initiatives permettent aux habitants de s'exprimer librement à travers une démarche citoyenne et collective.

Exemple :

**Il n'existe pas encore ce type de jardins sur le Boulonnais. Les jardins new-yorkais des Green Guerrillas et les jardins Québécois sont la référence dans ce domaine. Ce type d'initiative existe aussi en France à Meylan près de Grenoble.**

### Le maraîchage d'insertion par l'économie solidaire :

Il s'agit de former un public en difficulté aux techniques de maraîchage afin de les réinsérer professionnellement. Les légumes cultivés sont ensuite vendus à un réseau d'adhérents.

Exemple :

**L'Association Biosol 62 à Raventhun.**

### Représentant de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs sur le Boulonnais



*Initiée par l'Abbé Lemire, la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs a réussi depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à constituer un patrimoine non négligeable en France. C'est en effet, près de 10 000 parcelles de jardins que la Fédération gère et anime tout au long de l'année, dont 250 que l'on trouve sur le Boulonnais.*

*La Fédération dispose également d'un bureau d'études composé d'architectes et paysagistes, qui offre une assistance à la réalisation de nouveaux jardins familiaux aux communes. Jacques Guerlain, jardinier depuis sa tendre enfance, représentant local de la Fédération sur le Boulonnais, nous livre ses impressions concernant l'évolution des jardins et témoigne de l'ambiance qu'on y trouve.*

#### Une explosion des demandes de parcelles

La fonction principale des jardins a, ces dernières années, beaucoup changé. « Autrefois, les personnes avaient un jardin pour s'aérer, aujourd'hui le jardin constitue un moyen de subsistance, un complément alimentaire. La crise actuelle y est pour quelque chose. »

En effet, on enregistre ces cinq dernières années une explosion des demandes d'acquisition de nouvelles parcelles. Un grand nombre de ces demandes concerne des femmes seules avec enfants, mais aussi de jeunes couples avec très peu de revenus. Souvent ces personnes n'ont aucune expérience du jardinage, l'association leur confie alors, dans un premier temps, une petite parcelle. Une autre des raisons de l'engouement du jardinage s'explique par le désir pour de nombreux ménages de manger plus sainement, si possible de façon biologique.

#### MON jardin !

La Fédération est propriétaire des terrains et donc des différentes parcelles. Chaque année, pour la somme de 45 euros, les jardiniers peuvent bénéficier d'une parcelle au titre d'adhérent et non de locataire. Et pourtant, pour certains jardiniers leur potager représente beaucoup. Certaines phrases entendues sont ainsi pleines de sens : « Ah, si je n'avais pas mon jardin, je serais mort ». Certaines familles n'hésitent d'ailleurs pas à transmettre l'adhésion de père en fils, de mère en fille, comme un titre de propriété !

#### Les jardins, des lieux de mixité et de partage de savoir-faire

Jacques Guerlain le clame haut et fort, les jardins sont encore des lieux dans nos agglomérations où s'observe une mixité sociale et générationnelle. « Lorsqu'ils ont chaussé leurs bottes, tous les jardiniers se retrouvent égaux face au travail de la terre. Si certains sont plus expérimentés, ils n'hésitent pas à venir partager leur savoir-faire aux novices. Les jardiniers de différentes origines, sont également heureux d'apprendre aux autres jardiniers la culture des légumes de leur pays. » Barbecues mais aussi concours du plus beau jardin rythment ainsi les saisons et participent pleinement à l'ambiance chaleureuse des jardins familiaux.

#### Plus d'infos ?

La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs propose aux communes une assistance à la réalisation de nouveaux jardins familiaux grâce à son bureau d'étude expérimenté et se propose ensuite d'assurer leur gestion.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter, Monsieur Guerlain, représentant local de la Fédération au 06.89.42.08.79.





## V. Témoignages

### « Mon potager en bas d'immeuble »

A Saint-Etienne-au-Mont, vous verrez depuis peu, en bas des immeubles de logements sociaux, des potagers. Si autrefois, ces espaces étaient dédiés à la pelouse, maintenant, légumes, plantes aromatiques, fleurs et même arbres fruitiers s'organisent harmonieusement et permettent aux personnes du quartier de cultiver quelques mètres carrés de jardin, au grand plaisir de tous. Et pourtant, il a fallu du temps afin de faire accepter le projet aux habitants du quartier. Certains ont même signé au début une pétition contre le projet.

Le principe des jardins en bas d'immeuble est simple : un espace clos pour se protéger des animaux, regroupe plusieurs parcelles ouvertes, chacune étant affectée à un jardinier. Tous partagent eau, outils de jardins et cabanon.

Aujourd'hui, tout le monde est unanime sur la réussite de ces jardins. Les jardiniers d'abord, qui bénéficient d'une centaine de m<sup>2</sup> chacun, ce qui leur permet de cultiver des légumes pour eux, leur famille et même les habitants du quartier. L'un d'eux explique : « Mes petits pois sont mûrs tous en même temps, j'ai fait alors le tour de mon immeuble pour en proposer aux voisins, ils étaient bien contents ». La vie de quartier s'en trouve ainsi enrichie.

Au début, les jardiniers ne se connaissaient pas ou peu. La passion du jardinage les a rapprochés. Les plus initiés n'hésitent d'ailleurs pas à partager leurs savoirs avec les novices. Le jardin d'Allende a ainsi dû être agrandi pour accueillir de nouvelles parcelles pour deux jeunes d'une vingtaine d'années du quartier. L'ambiance entre génération y est conviviale, les jardiniers ont même décidé cette année de cultiver une parcelle en commun pour leurs pommes de terre.

Tout cela n'aurait été possible sans l'initiative de la mairie, qui a travaillé en lien étroit avec les bailleurs sociaux, labouré une première fois les parcelles et clôturé les terrains. Une charte a aussi été écrite afin de garantir une culture raisonnée sur les terrains. La mairie propose également tout au long de l'année une série de visites afin de découvrir d'autres jardins de la région. Toute idée est alors bonne à prendre pour embellir ensuite les jardins de Saint-Etienne-au-Mont. Plusieurs voyages ont ainsi été organisés notamment à Ardres, Grande-Synthe et les habitants de la commune ont été conviés aux rendez-vous du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale. Ces sorties, organisées par la commune, rapprochent les jardiniers des différents quartiers qui n'hésitent d'ailleurs plus maintenant à s'échanger pieds de tomate et salades.

Si à Saint-Etienne-au-Mont il existe déjà trois jardins partagés en bas d'immeuble qui permettent à une vingtaine de personnes de cultiver légumes et fruits de saison, ce nombre devrait à l'avenir s'accroître. En effet, la mairie enregistre de nouvelles demandes et réfléchit à la localisation de nouveaux jardins. Et pour l'anecdote... ceux qui s'opposaient hier à la création des jardins, veulent aujourd'hui leur parcelle !

« Le principe est simple : un espace clos pour se protéger des animaux, regroupe plusieurs parcelles ouvertes, chacune étant affectée à un jardinier.. »



## « Cultivons notre quartier »

A Boulogne-sur-Mer, on connaît le quartier Beurepaire pour ses logements sociaux, un peu moins pour sa ferme et ses jardins. Et pourtant c'est dans ce lieu insolite que s'organise une grande partie de la vie du quartier.

Espace de rencontre, l'association de la Ferme Beurepaire emploie une dizaine de personnes et propose tout au long de l'année des activités variées. Des cours de couture aux leçons de cuisine, en passant par les activités de gymnastique, yoga et photos, les habitants du quartier sont amenés à se retrouver dans l'ancienne ferme réhabilitée pour l'accueil du public. Les actions auprès des jeunes font partie intégrante de la vie de l'association qui propose également aux adolescents de 12 à 18 ans de s'investir dans des chantiers environnementaux en lien avec les associations locales (Eden 62, Association Eau et Forêt,...).

Toutes ces activités s'organisent dans un cadre paisible. Située sur les hauteurs du vallon où coule le ruisseau Beurepaire, l'ancienne ferme crée une ambiance campagnarde, tout comme les jardins qui l'entourent et qui ont investi les lieux ces dernières années. Ces jardins attirent l'attention du promeneur, amusé de trouver des potagers non loin des habitations. Pourtant, en interrogeant Jean-Claude Libert, directeur de l'association, on réalise que ces jardins sont aujourd'hui pour le quartier bien plus que de simples jardins d'agrément.

La création des jardins est récente. Il y a encore trois ans, les terrains entourant la ferme servaient, selon l'inspiration anglaise, de « terrain d'aventure ». On y trouvait des poteaux, des tyroliennes... qui constituaient un espace de jeux pour les enfants de Beurepaire. Avec l'arrivée des nouvelles normes de sécurité, l'association s'est alors trouvée dans

l'obligation de retirer les jeux et d'affecter les terrains à de nouvelles activités.

C'est ainsi que l'association a eu l'idée de créer 13 parcelles d'environ 50 m<sup>2</sup> et de les mettre à disposition des habitants pour développer des activités de jardinage. L'objectif était de créer une nouvelle activité où les habitants du quartier seraient amenés à se rencontrer tout en mettant à l'honneur le respect de l'environnement.

Aujourd'hui, ce sont donc 13 jardiniers du quartier, souvent accompagnés de leur famille, qui bénéficient, suivant convention, de ces parcelles. L'association, par le biais d'un animateur spécialisé dans le maraîchage, accompagne l'organisation de l'activité en animant les réunions entre jardiniers. C'est ainsi, qu'au fil des mois, des tables de pique-nique, des jeux en bois et même un terrain de pétanque sont venus investir les lieux. Si les relations mettent du temps à se tisser, l'objectif apparaît clairement atteint lorsque

l'on observe les jardiniers se déplacer d'une parcelle à l'autre et solliciter leur voisin pour échanger quelques conseils.

Il faut dire que dans les jardins de la ferme Beurepaire tout a été conçu pour faciliter les échanges. Les parcelles, bien que délimitées par de petites planches en bois pour protéger les plantations, sont accessibles à tous. Le promeneur peut ainsi déambuler librement entre chaque culture et admirer haricots et salades de saison. De même, les bacs à eau, positionnés à côté des gouttières de la ferme pour faciliter la récupération d'eau, occupent également la position centrale du jardin pour faciliter les rencontres. Devenus lieu de convivialité, les jardins s'embellissent d'année en année, certains jardiniers agrémentant leur parcelle de quelques fleurs et plantes aromatiques.

« Espaces d'échange et de détente, les jardins de la ferme Beurepaire favorisent un bien être physique, psychologique et social. ... »



Jardins de la Ferme Beurepaire - Boulogne-sur-Mer



Espaces d'échange et de détente, les jardins de la ferme Beurepaire favorisent un bien être physique, psychologique et social. Jean-Claude Libert, directeur de l'association en témoigne : « Pour certains les jardins valorisent l'estime de soi ». En effet, après la semence et la culture vient le temps de la récolte. C'est alors le moment de se prouver à soi-même, mais aussi à son entourage, que l'on est capable de produire quelque chose et de ramener le fruit de son travail au foyer. De plus, l'impact sur la santé est indéniable, le directeur l'atteste : « Certaines familles n'auraient pas les moyens de manger de légumes sans leur potager ».

Les mercredi matin, les jardins de la ferme accueillent à nouveau les cris de joie des enfants. L'association a eu la bonne idée de créer de petits jardins avec la technique de « culture en carré » pour les enfants de 6 à 12 ans. Chaque enfant se voit ainsi confier un petit lopin de terre qu'il peut cultiver avec l'aide de son animateur. Il est d'ailleurs maintenant courant de voir les enfants et les adultes s'échanger des conseils.

Pendant les mois d'hiver, d'autres activités sont proposées en lien avec la nature, les enfants ont ainsi construit cette année des nichoirs, réalisé un petit jardin à graines pour les oiseaux et décoré leur traditionnel guénel de Noël.

Enfants, familles sont donc tous conviés au jardinage. L'association souhaite n'oublier personne, surtout pas les personnes à mobilité réduite pour qui des jardins en carré

**« L'association souhaite n'oublier personne, surtout pas les personnes à mobilité réduite . ... »**

disposés en hauteur ont été réalisés pour une meilleure accessibilité.

Les actions de l'association en matière de jardinage ne se limitent pas à l'enceinte de la ferme. Si depuis quelques semaines, les riverains et promeneurs peuvent admirer des jardinières fleuries sur le balcon des habitations du quartier c'est en partie grâce à l'association qui propose, dès le printemps, aux habitants de venir chercher des pousses pour leurs jardinières, cultivées dans la petite serre de la ferme.

A l'avenir, les jardins pourraient s'étendre au-delà de la ferme Beurepaire, dans le vallon. La municipalité, en partenariat avec Habitat du Littoral, bailleur social, a en effet pour projet de transformer, avec l'aide de l'Association Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, une partie de l'espace vert du vallon peu fréquentée et parfois investie par les motocross. D'autres familles du quartier pourraient alors bénéficier d'un potager et les lieux retrouveraient un peu de tranquillité.

Jean-Claude Libert, initiateur des jardins à la ferme Beurepaire, acquiesce cette proposition et suggère également d'autres aménagements pour faire vivre le vallon : piste de course pour les joggers, toboggan naturel, mare pédagogique sur l'un des bassins du ruisseau... Toutefois, concernant la réalisation de nouveaux jardins, il rappelle qu'il ne faudrait pas que, victimes de leur succès, les jardins perdent leur philosophie première : créer du lien entre les habitants.

## **« Les associations caritatives se mettent au jardinage ! »**

Vous avez dit 5 fruits et légumes frais par jour ? Pas toujours facile de suivre ce conseil lorsque l'on rencontre certaines difficultés financières et que l'on connaît le prix de ces denrées en supermarché.

Pourtant, grâce à l'association des Restos du Cœur, légumes et fruits frais accompagneront aussi le menu des personnes en difficulté. Et pour cause, une parcelle de 180 m<sup>2</sup> vient d'être mise à disposition de l'association sur les jardins familiaux de Bon secours à Wimille.

Ils seront sept, trois hommes et quatre femmes, accompagnés de leurs enfants, à cultiver cette parcelle avec l'aide de trois bénévoles adeptes du jardinage. Le fruit de leur récolte sera partagé en paniers et les surplus donnés aux autres bénéficiaires de l'association.

Une belle initiative en perspective qui pourrait s'accompagner d'autres projets. L'association prévoit en effet de réaliser une mare pédagogique pour les enfants et des cultures de plantes médicinales avec l'aide d'un professeur de médecine spécialisé dans ce type de plantation.

## « Cultiver bio », un pas vers le retour à la vie active

L'association Biosol 62, créée en 2001 à Saint-Martin-Boulogne, s'est installée voici un an dans la ferme les « Blés de Ferquent » à Raventhun. Cette association a comme particularité de conjuguer deux missions : Réinsérer des personnes en difficulté et cultiver autour de la ferme, sur deux hectares, des légumes biologiques.

Au lever du soleil, tous les matins, c'est une quinzaine de personnes en contrat aidé qui se retrouve devant l'association. Le programme diffère selon les jours de la semaine : culture maraîchère, entretien des jardins chez des particuliers, réalisation de paniers de légumes, livraison et vente des produits... Si un encadrant technique organise les activités maraîchères, les employés sont accompagnés par Anita Da Costa, la directrice de l'association qui conçoit avec eux un projet professionnel, un plan de formation qualifiant et les aide à répondre à leurs difficultés sociales du moment. La directrice explique : « Le passage à Biosol 62 est un tremplin, toutes les activités proposées permettent de se réhabituer à la vie active, réapprendre les contraintes de travail, la ponctualité, l'hygiène... ». Pour certains employés, venir à l'association permet également de faire de nouvelles rencontres et sortir de l'isolement.

Adhérente du réseau national Cocagne, qui regroupe les jardins maraîchers biologiques à vocation d'insertion sociale et professionnelle de France, l'association commercialise toutes les semaines environ 70 paniers pour un prix unitaire de sept euros. Chaque panier se compose de cinq légumes de saison et s'accompagne d'une recette afin de faciliter la cuisine des légumes les moins connus.

Quelques fruits viendront bientôt également garnir les paniers car l'association devrait d'ici peu s'occuper de plusieurs vergers à Colembert.

La vente des produits s'organise en différents points de vente sur la Communauté d'Agglomération (Epicerie Sociale, siège de la Communauté d'Agglomération...) et permet de financer une partie des activités ; toutefois l'Association ne pourrait exister sans les subventions du FSE, du Conseil Général, de la CAB et de la DDTEFP.

Bien plus que la vente des produits cultivés, la véritable réussite de l'association s'apprécie lorsque l'un de ses employés, après un ou deux ans passés à l'association, retrouve un emploi. Selon, Anita Da Costa ce serait « environ la moitié des employés en contrat aidé qui, après quelques mois passés à Biosol 62, retrouverait un emploi, essentiellement dans le secteur du bâtiment et de l'entretien ». Un résultat non négligeable pour un public initialement en grande difficulté.

A l'avenir, Anita Da Costa souhaiterait développer d'autres activités avec ses employés en réinsertion, comme des ateliers cuisine, et nouer de nouveaux réseaux. L'association recherche d'ailleurs actuellement des terrains sur la Communauté d'Agglomération du Boulonnais afin d'étendre son activité et faciliter l'accessibilité des lieux de maraîchage aux employés venant essentiellement de Boulogne-sur-Mer et ses environs. Ce type d'initiative serait d'ailleurs un plus pour les communes qui pourraient alors bénéficier, à proximité des lieux de consommation, de légumes de qualité, tout en permettant à des personnes du territoire de se réinsérer.

**« Le passage à Biosol 62 est un tremplin, toutes les activités proposées permettent de se réhabituer à la vie active, réapprendre les contraintes de travail, la ponctualité, l'hygiène... »**





## IV. Code de l'urbanisme, Code rural et Jardins familiaux

### Les statuts des associations de jardins ouvriers :

« Les associations de jardins ouvriers, qui ont pour but de rechercher, aménager et répartir des terrains pour mettre à la disposition du chef de famille, comme tel, en dehors de toute autre considération, les parcelles de terre que leurs exploitants cultivent personnellement, en vue de subvenir aux besoins de leur foyer, à l'exclusion de tout usage commercial, doivent se constituer sous la forme d'associations déclarées ou reconnues d'utilité publique conformément à la loi du 1er juillet 1901 ».

#### Article L.561-1 du code rural



### La prise en compte des terrains cultivés dans les PLU :

« Les plans locaux d'urbanisme localisent, dans les zones urbaines, les terrains cultivés à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent ».

#### Article L 123-1 du code de l'urbanisme

« Les documents graphiques prévus à l'article R.123-11 font également apparaître, s'il y a lieu dans les zones U, les terrains cultivés à protéger et inconstructibles délimités en application du 9° de l'article L. 123-1 ». **Article R 123-12 du code de l'urbanisme**

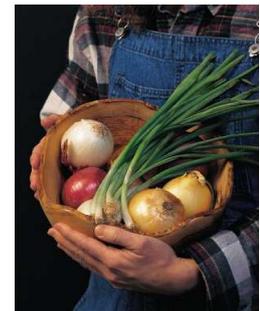
### Création de jardins familiaux :

« Les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) peuvent exercer, à la demande d'un des organismes de jardins familiaux mentionnés aux articles L. 561-1 et L. 561-2 et dans les conditions définies à l'article 7 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962, leur droit de préemption en vue de l'acquisition de terrains destinés à la création ou à l'aménagement de jardins familiaux ».

#### Article L 562-1 du code rural

« A la demande des organismes de jardins familiaux, les collectivités locales ou leurs groupements ayant compétence en matière d'urbanisme peuvent également exercer pour le même objet leur droit de préemption, conformément aux dispositions en vigueur du code de l'urbanisme ».

#### Article L 562-2 du code rural



### Expropriation de jardins familiaux :

« En cas d'expropriation ou de cession amiable, dans le cadre d'une opération déclarée d'utilité publique, de terrains exploités comme jardins familiaux, les associations ou les exploitants évincés membres de ces associations pourront, s'ils le souhaitent, obtenir de l'expropriant qu'il mette à leur disposition des terrains équivalents en surface et en équipements, sans préjudice des indemnités dues pour les frais de réaménagement ».

#### Article L 563-1 du code rural



## VII. La prise en compte dans les SCOT des Jardins familiaux

### L'exemple de Plaine Commune

Le SCOT de Plaine Commune, approuvé en octobre 2007, a porté une réflexion particulière sur les jardins familiaux.

Présentés comme « des signes forts de l'identité du territoire », les jardins ouvriers s'inscrivent dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT de Plaine Commune comme des éléments « qui constituent une trame verte intéressante qu'il s'agira de compléter dans les secteurs les plus carencés ».

Le SCOT décline ensuite plusieurs orientations sur ces jardins familiaux :

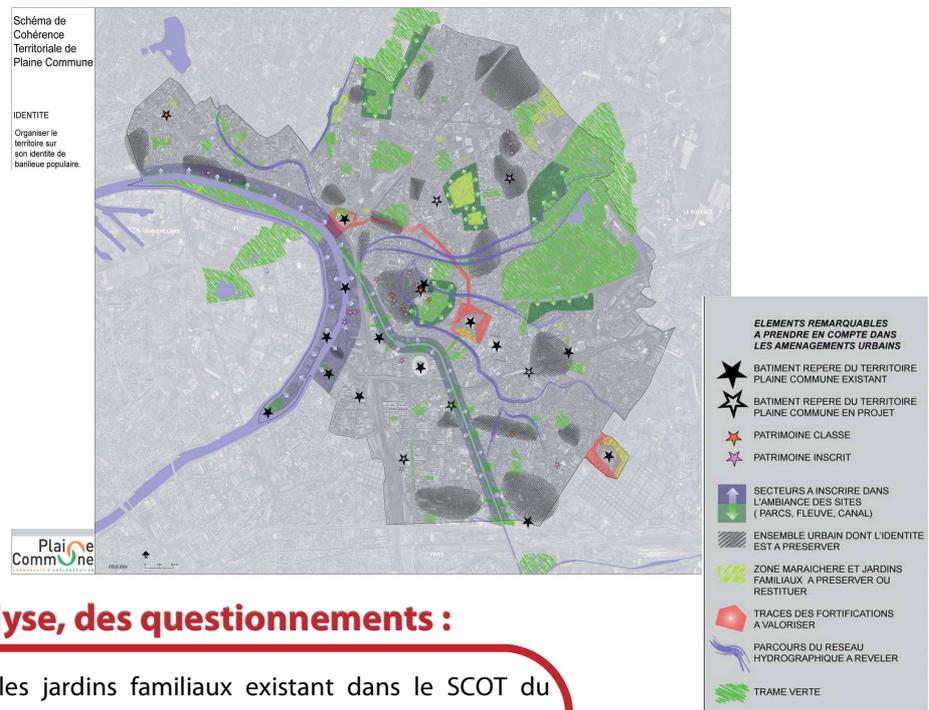
Le SCOT prévoit ainsi de « protéger les jardins familiaux du territoire ou de restituer les surfaces éventuellement supprimées par la réalisation de projets justifiés ». La création de nouveaux jardins est également encouragée.

Ainsi, « de nouveaux espaces de jardins pourront être développés en accompagnement des espaces d'activités ou de projets de renouvellement urbain ».

Concernant leur intégration, le SCOT prévoit que tous les nouveaux projets urbains « réalisés sur ou à proximité de ces secteurs devront valoriser les atouts paysagers que représente la trame de ces jardins et le lien social qu'ils participent à développer ».

Une attention particulière est aussi apportée à la qualité des cultures, ainsi le SCOT annonce qu'« il faudra veiller autant que possible à ce que ces activités aillent vers un jardinage et une agriculture raisonnés ».

Enfin deux cartes du DOG identifient spatialement les jardins familiaux et leur vocation dans le SCOT tant en terme d'identité que dans la trame du territoire.



### Une analyse, des questionnements :

- ➔ Faut-il protéger les jardins familiaux existant dans le SCOT du Boulonnais des risques de l'urbanisation ?
- ➔ Doit-on créer de nouveaux jardins familiaux sur le territoire du SCOT ?
- ➔ Où trouver de nouveaux terrains pour réaliser de nouveaux jardins familiaux ?
- ➔ Comment concevoir une trame des jardins sur le SCOT ?

**Autant de questions auxquelles devra répondre le projet du SCOT DU BOULONNAIS**

Directeurs de Publication :  
O. DELBECQ - C. ROMULUS  
Rédaction : J. KOSTRZ  
Conception / Maquette / Cartographie:



Document téléchargeable sur le site internet :  
[www.scot-boulonnais.fr](http://www.scot-boulonnais.fr)  
IPNS

Crédit photos : bdco - Y. Godec  
Association Beauraipaire